Accusé de réception en préfecture
001-210103172-20250603-2025-04-01-01-BF
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Département de l'AIN
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de SAINT ETIENNE DU BOIS
Commune de **RAMASSE**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

==========

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 9
- présents :8
- votants : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 juin
le Conseil municipal de la Commune de RAMASSE
dûment convoqué à la date du : 27/05/2025
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PASSAQUET, Maire
Présents *:* Mmes et Mrs, AMOUROUX C., BORGET J-P., BUIRET C, GUILLEMOT C, JOLY A., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M
Absent *: BLACHE M.*

Secrétaire de séance : Christiane BUIRET

N° 2025-04-01

OBJET : Budget 2025 Décision Modificative n°1 section de fonctionnement et investissement

Fonctionnement

Afin de prévoir l'équilibre et les crédits nécessaires du chapitre 67 pour pouvoir prendre en charge l'annulation du titre de recettes fait en 2024 pour 10 000 € auprès de Valocime et d'entreprendre l'émission de deux nouveaux titres de recettes sur l'exercice 2025 pour régulariser le versement de la location du terrain auprès de Valocime et de Towercast, il est nécessaire d'ouvrir les crédits comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM au chapitre
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 10 000 € / Dépense	11 000 €
70	7022	Coupe de Bois	+ 10 000 € / Recettes	13 660 €

Investissement

Mr le Maire propose d'effectuer un mouvement de crédits en section Dépenses d'investissement, afin de permettre de rectifier une erreur de saisie logiciel sur les restes à réaliser valorisés sur le budget primitif 2025. Mouvement proposé comme suit

Chapitre	Article	Opération	Désignation	Report RAR	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM au chapitre
21	2111	98	Terrains	1 900 €	+ 6 900 € / Dépenses	6 900 €
21	2152	98	Voirie	-1 900 €	-6 900 € / Dépenses	O €

Accusé de réception en préfecture
001-210103172-20250603-2025-04-01-01-BF
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil municipal :

1) D'accepter et d'apporter au budget primitif 2025 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus

2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

Fonctionnement :

Chapitre 67 : + 10 000 €

Chapitre 70 : + 10 000 €

Investissement :

Chapitre 21 opération 98	Report RAR+ 1 900€	Article 2111 : + 6 900 €
Chapitre 21 opération 98	Report RAR -1 900	Article 2152 : - 6 900 € €

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus
Pour Copie Conforme,
Pour Le Maire empêché, Le 1er adjoint Jean-Pierre BORGET